



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 41166

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou souhaite attirer l'attention de M. le Premier ministre sur la loi portant réforme des retraites publiée le 21 août 2003 au Journal officiel. Dix mois après le vote de la loi, très peu de décrets d'application ont paru et de nombreuses dispositions prévues par le texte de loi ne sont toujours pas entrées en vigueur. Cette situation particulièrement surprenante pour une réforme qualifiée d'historique par le Gouvernement plonge des milliers de retraités dans l'expectative. La loi comprend 116 articles dont certains s'appliquent pour les personnes qui ont pris leur retraite depuis le 1er janvier 2004. Dans l'attente des décrets d'application, ces jeunes retraités ne sont pas autorisés à bénéficier de ces nouvelles dispositions et ne peuvent pas faire valoir l'ensemble de leurs droits. Elle lui demande donc de lui faire connaître les raisons de ce retard conséquent, d'intervenir afin d'obtenir au plus vite la publication des décrets d'applications, et de l'informer des dérogations qui pourraient être accordées aux retraités dans l'attente de la mise en oeuvre des dispositions prévues par la loi.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41166

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2004, page 4155